



Indémnités de transport en intérim

Par **jeremie22**, le **11/09/2009** à **14:51**

Bonjour,

Voilà j'ai effectué une mission en intérim du 20 juillet 2009 au 05 septembre 2009. j'effectuait tout les jours, 43.9 km aller et 43.9 km retour donc 87.8 km par jour, du lundi au vendredi. Tout d'abord [s]j'aurais voulu savoir si j'ai le droit aux indemnités[/s], et si oui, [s]si je peux encore les demander aujourd'hui[/s], en sachant qu'il leurs restes à me payer une semaine de travail (du 31/08 au 04/09) et mes IFM.

Par avance **un grand merci** pour vos réponses, ça me sera d'une grande aide!

Par **Visiteur**, le **12/09/2009** à **08:12**

bonjour,

avez vous négocié ces indemnités de trajet lors de la signature du contrat ?

car rien n'oblige un employeur à vous payer les frais trajet domicile travail, sauf à vous rembourser 50 % des frais d'abonnement si vous prenez les transports en commun.